



SOUS-PREFECTURE DE GUEBWILLER

URBANISME

Affaire suivie par

Mme KUSTER

☎ 03.89.74.66.32 (ligne directe)

Fax: 03.89.74.71.11

E. Mail :

chantal.kuster@haut-rhin.pref.gouv.fr

NATURA 2000 - Collines sous-vosgiennes

--

15^{ème} réunion du Comité de Pilotage local

--

Réunion du 7 novembre 2007 à SOULTZMATT

Le 7 novembre 2007 se sont réunis à SOULTZMATT à 14 h 30, sous la présidence de M. GENEY, Sous-Préfet de l'arrondissement de Guebwiller par intérim puis de M. DELCOUR, Directeur régional de l'Environnement Alsace, après le départ de M. GENEY pour cause de force majeure, les membres du comité de pilotage local des collines sous-vosgiennes (cf. liste de présence).

M. GENEY remercie M. DIRINGER, Conseiller Général et Maire de SOULTZMATT de nous accueillir dans les locaux de la commune. Il rappelle qu'avec l'approbation du document d'objectifs, cette 15^{ème} réunion du comité de pilotage est le résultat de 9 années de travail et le fruit de nombreuses réunions techniques, visites de terrains, expertises et concertations. M. GENEY passe la parole à M. DELCOUR qui propose l'ordre du jour suivant :

1. VALIDATION DU DOCOB DU SITE DES COLLINES SOUS-VOSGIENNES

A l'aide du diaporama annexé au présent compte rendu, M DELCOUR rappelle que l'objet de la démarche natura 2000 est d'assurer la conservation des habitats, en conciliant les activités humaines. Il résume l'historique du dossier, le contenu du docob, la méthode de travail retenue ainsi que les engagements pris et tenus, à savoir :

- tenir compte des territoires à travers les groupes de travail
- approfondir la connaissance des milieux
- mener une concertation approfondie avec chacune des parties prenantes

Il précise que la référentiel des habitats naturels d'intérêt communautaire, ainsi que la cartographie des habitats serviront de base pour faire l'évaluation de la conservation des habitats dans 6 ans.

Au nom du PNRBV, opérateur, M. MICHEL présente la cartographie que ce long travail a permis d'établir et qui peut être consultée sur le CD envoyé aux participants avant la réunion. Il illustre à l'aide d'exemples les propositions faites : poursuite de la gestion conservatoire dans certains secteurs, non intervention dans d'autres (Florimont), démarche de plan de circulation etc....

M. DELCOUR souligne que, pour parvenir au résultat recherché le législateur a prévu divers outils notamment : la charte de bonnes pratiques ainsi que les contrats. Pour devancer la question du financement, il précise que pour les contractualisations, les moyens sont inscrits au Plan de Développement Rural Hexagonal (budget du MEDAD et du MAPP) et que des exonérations fiscales (TFNB) automatiques sont prévues. Enfin, le financement de l'animation est assuré. Par ailleurs, les actions de génie écologique sont à budgétiser chaque année.

Avant de répondre aux questions des participants sur ce premier volet, M. GENEY confie le déroulement de la suite de la réunion à M. DELCOUR, venant d'être appelé à se rendre sur le terrain suite à la disparition d'un avion dans le massif.

QUESTIONS - REPONSES

- M. OTT, président de l'association Rouffach Incitation Nature souligne que son association a obtenu l'agrément. A ce titre il estime avoir toute légitimité pour être associé aux différentes réunions, au même titre qu'Alsace Natura. Il déplore n'avoir été associé qu'à 2 réunions sur les 11 du G5 et ainsi n'avoir pu apporter l'éclairage local indispensable.
M. DELCOUR en prend acte et précise que la phase de mise en œuvre du document d'objectifs sera l'occasion de revoir la composition des groupes.
- En liaison avec M. le Maire d'ORSCHWIHR, M. le Maire de WESTHALTEN a procédé à un travail approfondi de relecture du projet de DOCOB. Il souhaiterait que leurs demandes, développées en réunion et reprises dans la note annexée au présent compte rendu, soient intégrées dans le docob avant toute approbation.
La prise en compte des points évoqués portant pour la plupart, sur la gestion des terrains par l'association Orchidée, ne pose a priori pas de problème. A ce propos, M. DELCOUR relève la reprise du passage des moutons au Bollenberg, dont la presse s'est fait l'écho.
- M. DIETRICH, pour le CSA, a relevé plusieurs points à modifier. Un courrier les précisant sera remis.
- M. GASSMANN, président du syndicat viticole, réitère ses observations en ce qui concerne les surfaces englobées dans le périmètre et déplore que le syndicat viticole qu'il représente ne fasse pas partie du comité de pilotage, créé par arrêté préfectoral du 12 juillet 2004.
M. DELCOUR rappelle qu'il a déjà donné des explications verbales sur la justification scientifique de cette augmentation de périmètre qui n'est plus à l'ordre du jour aujourd'hui. En revanche, c'est bien volontiers que le syndicat viticole que représente M. GASSMANN sera associé à l'animation du site.
M. MICHEL souligne qu'au démarrage il n'avait été convenu d'inviter qu'un syndicat viticole par site. Dans les faits et en fonction des sujets et des sites traités, le nombre des syndicats viticoles invités aux réunions de concertations locales a été augmenté et en cas d'impossibilité de représentation de l'un la suppléance restait possible.
- En réponse aux questions posées par différents intervenants, M. DELCOUR précise que l'évaluation des coûts n'est donnée qu'à titre indicatif. Réglementairement cette évaluation n'était pas nécessaire, mais vu le travail effectué, l'opérateur a jugé bon de compléter ce volet. M. DIRINGER en conclut que seul le document d'objectifs est soumis au vote, le montage financier sera validé ultérieurement lors de la phase de réalisation : cela relève en effet de l'animation du docob. Pour éviter tout malentendu M. DELCOUR propose que l'opérateur précise dans le docob que les données sur les coûts n'ont qu'une valeur indicative.

Au vu de ces explications et sous réserve des ajustements susvisés, M. DELCOUR propose de passer au vote. Le document d'objectifs (orientations, mesures et charte Natura 2000) est approuvé à 18 voix pour, 2 contre (FDSEA et CDJA) et 2 abstentions (Syndicat viticole de Rouffach et Rouffach Incitation Nature). Monsieur Gassmann exprime son désaccord avec le DOCOB .

2. GESTION ET ANIMATION DU SITE (cf. diaporama)

En matière de gestion, M. DELCOUR énumère :

- la charte de bonnes pratiques dont la signature confère au titulaire de droits réels une exonération de la taxe foncière sur les propriétés non-bâties. La liste des parcelles concernées est transmise par la DDAF aux services fiscaux.

M. LEVAUFRE, DDAF précise à l'intention des communes forestières signataires de la charte qu'elles sont exonérées de l'impôt foncier en qualité de propriétaire et indemnisées en qualité de commune.

- les trois sortes de contrats : agri-environnementaux, forestiers, ni agricoles ni forestiers

En ce qui concerne les premiers, ils sont arrêtés par le préfet de Région après avis de la commission régionale agro-environnementale. Dans le site natura 2000, ils concernent les prairies de fauche et les pâturages des exploitations agricoles. A la périphérie du site, des « termes de référence » seront arrêtés avant la fin de l'année et discutés au sein du G 5. Ils auront pour base les travaux du groupe viticulture.

Pour les contrats forestiers, des crédits sont disponibles et les barèmes seront arrêtés fin 2007.

Enfin, pour la troisième catégorie de contrat (MEDAD), des crédits sont disponibles en 2008 pour les pelouses sèches.

Au nom de l'AVA, M. GALLIATH précise que la viticulture est tout à fait consciente du rôle qu'elle doit jouer à la périphérie du site. Pour y parvenir, l'association propose d'inciter et non de contraindre les viticulteurs à mettre en place des bonnes pratiques qui s'inspirent de Typhlo. M. DELCOUR ajoute que des bonnes pratiques existent déjà, qu'il faut les faire connaître pour mettre en valeur ces initiatives et, si cela est possible, aller dans le sens d'une contractualisation.

M. le Maire de WESTHALTEN évoque le projet communal de verger école situé en aire AOC, à la périphérie du site, qui ne peut bénéficier d'aucune aide. M. DELCOUR lui suggère de se rapprocher de la Région à ce sujet, au titre du programme « trame verte ».

3. PRESIDENCE DU COMITE DE PILOTAGE

M. DELCOUR précise qu'une note relative à la présidence du comité de pilotage était jointe à l'invitation. Elle rappelait les dispositions de l'article R 414-8-1 du code de l'environnement. Il félicite le PNRBV d'avoir fait acte de candidature, en vue de conserver les acquis positifs de la démarche à ce jour. Néanmoins, compte tenu de la demande exprimée par certains membres, il convient de se donner encore un temps de réflexion et de reporter ce point après les élections municipales. Il rappelle que le législateur a entendu encourager les collectivités ou groupements à prendre la présidence des comités de pilotage. Néanmoins et à défaut de consensus, le préfet préside le comité de pilotage et désigne pour une durée de trois ans le service de l'Etat chargé de suivre la mise en œuvre.

Même si l'élection n'a pas lieu aujourd'hui, il souligne qu'on peut tout de même travailler avec les instances en place, en les élargissant si nécessaire. Il convient en effet de :

- proposer des chartes, des contrats et les promouvoir
- faire des actions de communication
- monter des projets de génie écologique

Mme GUERSEN, rappelle que le PNRBV a fait acte de candidature, partant du principe que ce rôle s'inscrivait dans le rôle du parc, à savoir fédérer les acteurs d'un même territoire autour d'un projet commun, discuter, concilier et faire aboutir des actions afin de remplir les objectifs prévus, sous l'impulsion du Président. Elle rappelle que, pour mener à bien ce travail, il faut l'inscrire dans une logique de gagnant-gagnant, où le rôle de chacun est clairement identifié, en poursuivant, comme par le passé, le travail avec les différents services et organismes, en particulier l'Etat. Le parc est bien entendu ouvert à toute proposition tendant à faire évoluer les points qui permettraient d'améliorer le dispositif. De la même manière, il est prêt à répondre aux interrogations des membres du COPIL, afin qu'il puisse être procédé seralement à l'élection lors d'une prochaine séance. M. ZIMPFER, FDSEA précise qu'il a voté contre le document d'objectifs dans la mesure où il y a, selon lui, trop de flou et que, dans ces conditions, il ne peut encourager ses adhérents à souscrire.

M. DELCOUR reste convaincu que, tôt ou tard, Natura 2000 pourra être « labellisé ». Avec le concours de la DDAF, il convient de donner corps à des mesures constructives pour donner la base à des contrats à signer en 2008.

M. le Maire d'ORSCHWHR constate que le docob est en discussion depuis plus d'un an et qu'il serait à présent souhaitable que les actions se mettent en place. Il estime qu'il y a urgence en terme de signalisation des chemins. Les budgets communaux sont votés en mars, les projets devraient donc être prêts d'ici là.

M. DELCOUR conclut en souhaitant que :

- a) 2 - 3 réunions soient programmées par le G 5 avant la fin de l'année autour du thème agriculture-viticulture (montage d'un programme agri-environnemental spécifique pour le site natura et espaces agricoles&viticoles périphériques.
- b) Les communes fassent remonter les actions de signalisation à l'association des maires afin que leurs demandes puissent être retenues au titre des catégories d'opérations subventionnables au titre de la DGE.
- c) Pour les actions connexes, la Région soit associée (en particulier dans le cadre de la politique Trame Verte

Enfin, il convient rapidement de bien identifier ce qui peut se mettre en œuvre en 2008.

M. DIRINGER constate qu'en dépit des difficultés rencontrées au départ sur ce dossier, il peut à présent rentrer dans sa phase active. Il en félicite les personnes présentes.

Fait à Guebwiller le 15/11/2007

Le Sous-Préfet par intérim,

Le Directeur Régional de l'Environnement,

Jean Claude GENEY

Denis DELCOUR